Date limite de dépôt du dossier
le **18 septembre 2022**

Demande de subvention départementale saison sportive 2022 / 2023

associations sportifs de niveau régional, national et prime au titre

Votre demande de subvention concerne :

- ☐ Équipes de niveau régional **(Sport collectif seulement)**
- ☐ Équipes de niveau national **(Sport collectif et de forme collective)**
- ☐ Primes au titre de champion de France, d'Europe, du Monde

Discipline sportive - sélectionner dans la liste *

Voici les 6 éléments clés pour réussir votre dossier de subvention :

1. **Renseigner le formulaire pour les équipes masculines et féminines SENIORS ainsi que JEUNES, à partir de la catégorie U13.**
2. **Renseigner les pages 5 et 6 seulement si vous gérez au moins une équipe SENIORS ou JEUNES évoluant au niveau National (seuls les sports collectifs et de formes collectives sont éligibles).**
3. **Renseigner la page 7 seulement si vous gérez au moins une équipe SENIORS ou JEUNES évoluant au niveau Régional (seuls les sports collectifs sont éligibles)**
4. **Envoyer votre dossier finalisé, accompagné de toutes les pièces justificatives demandées en page 9, (Tout dossier non complet sera retourné à l'organisateur),**
5. **S'assurer que votre document ne dépasse pas 10 Mo, sinon l'envoyer en plusieurs fois ou via une solution de transfert comme We-transfert,**
6. **S'assurer qu'un accusé de réception par mail avec un numéro de dossier vous soit envoyé confirmant la réception et l'étude de votre demande.**

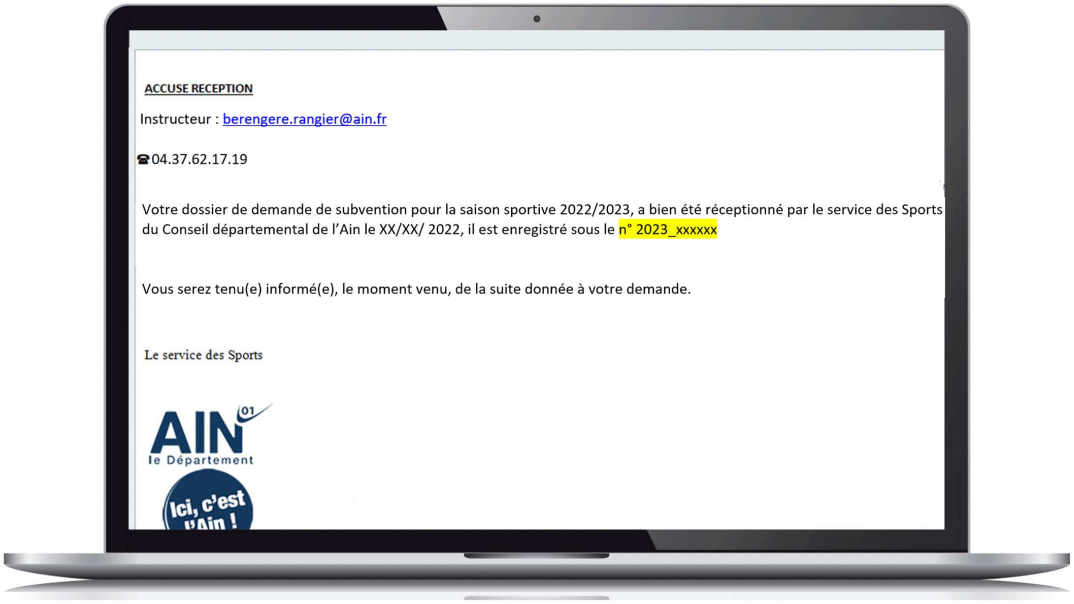

Département de l'Ain - Direction des Affaires Culturelles et des Sports
Contact : servicedessports@ain.fr

AIN 01 le Département

Date limite de dépôt du dossier le **18 septembre 2022**

Demande de subvention départementale saison sportive 2022 / 2023

associations sportifs de niveau régional, national et prime au titre

* Obligatoire.

Enregistrer | Imprimer

Présentation de votre structure

Dénomination exacte conforme aux statuts *

Sigle

Discipline sportive - sélectionner dans la liste *

Régime juridique

☐ Association loi 1901 Autre

Numéro de SIRET* sans espaces ni marques

Votre n° de SIRET peut avoir changé. Vérifiez-le sur le site insee.fr

Adresse du siège social (conforme aux statuts). * Toutes les correspondances y seront adressées

☐ Cochez si vous souhaitez que l'adresse de correspondance soit celle de la personne en charge du dossier (saisir plus bas)

Téléphone

Courriel

Site internet

http://

Date de création

Date de la dernière déclaration (statuts, dirigeants)

Date de la dernière assemblée générale ordinaire

Votre structure dispose d'un agrément administratif ? Précisez

Type d'agrément | Administration | Date

Votre structure est affiliée à une fédération ou fait-elle partie d'un réseau ? Précisez

Dénomination exacte de la fédération ou du réseau

Votre association sportive a reçu des labels de niveau fédéral ? Précisez

Nom du label fédéral	Nom de l'organisme labelisateur	Date obtention	Date renouvel

Votre structure est labellisée « Terre de Jeux 2024 ?

☐ Non ☐ Non

Votre structure est pour tout ou partie de ses activités assujettie à la TVA ou aux impôts commerciaux ?

☐ Non Oui, pour quelle part de ses activités %

Les moyens mis à disposition

	Origine de la mise à disposition (collectivité publique, partenaire)	Description
Locaux (nature, surface)		
Matériels, avantages en nature		

Département de l'Ain - Direction des Affaires Culturelles et des Sports
Contact : servicedessports@ain.fr

Les membres de votre structure

Président	Trésorier	Personne chargée du dossier
Nom et Prénom *	Nom et Prénom *	Nom et Prénom *
Adresse	Adresse *	Adresse *
Téléphone *	Téléphone *	Téléphone *
Courriel *	Courriel *	Courriel *

Les licenciés et autres membres (bénévoles, administratifs...)

Catégories	Age	Saison 21 -22		Saison 22-23		Total saison 22-23
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Seniors						0
Juniors						0
Cadets						0
Minimes						0
Benjamins						0
Poussins						0
Baby						0
Autres licenciés						0
Total		0	0	0	0	0

Les entraineurs et éducateurs

Diplôme	Saison 21 - 22	Saison 22-23
BEES niveau 1		
BEES niveau 2		
BEES niveau 3		
BPJEPS		
DEJEPS		
DESJEPS		
Diplôme fédéral , précisez ci-dessous		
Total des dipômés	0	0
Non dipômé		

Département de l'Ain - Direction des Affaires Culturelles et des Sports
Contact : servicedessports@ain.fr

Les arbitres et juges formés dans votre association sportive

Effectifs saison 21 - 22				Effectifs saison 22-23			
Départemental	Régional	National	International	Départemental	Régional	National	International

La filière haut niveau de votre association sportive

Votre structure est inscrite dans un Parcours d'Excellence Sportive (PES) **ou** dans un Projet de Performance Fédéral (PPF), précisez

Votre club est reconnu Pôle de haut-niveau, précisez

Catégories	Nbre d'inscrits
Pôle France	
Pôle Espoir	
Structure associée	
Centre de formation	

Des licenciés sont inscrits sur les listes ministérielles du sport de haut niveau, précisez

Catégories	NOMS Prénoms (séparés par des ,)
Espoir	
Relève (jeunes)	
Seniors	
Élites	
Reconversion	
Collectifs Nationaux (SCN)	

Les actions dans les établissements scolaires et les autres structures locales

Collège		Nombre de collégiens par action				
		Section sportive	Association sportive	Classe à Horaires Aménagés	Génération 2024	Autres actions
	◯ Public ◯ Privé					
	◯ Public ◯ Privé					
	◯ Public ◯ Privé					

Les actions avec d'autres structures

Nom de la structure	description du projet ou de l'action mené dans la structure

La section "handicap" de votre association sportive

Classement **21-22**	Niveau de compétition pour la saison 22-23	Nbres licenciées **22-23**	Nbres juges-arbitres	Nbres juges-arbitres formés

Nbres éducateurs/entraîneurs	Qualification

Formations « handicap » suivies par les membres de votre structure

Membres	Saison 21 - 22	Saison 22-23	Type de formation
Arbitres / Juges			
Éducateurs / entraineurs / Animateurs			

Département de l'Ain - Direction des Affaires Culturelles et des Sports
Contact : servicedessports@ain.fr

POUR LES ÉQUIPES DE NIVEAU NATIONAL

Uniquement si votre association sportive :

1- pratique un **sport collectif ou sous forme collective**.
2- compte au moins une **équipe senior** ou **équipe jeune** évoluant **dans un championnat de France,**

Sinon passez à la **page 7 - Pour les équipes de niveau régional**

1- Équipe 1ère Niveau national

Discipline sportive	◯ Homme ◯ Femme ◯ Mixte	Classement national du club 2021/2022

Dénomination exacte du championnat 2022 - 2023	Poule n°	Nbre de poule	Nbre d'équipe ou championnat

Saison 2022 - 2023 :	Date de début	Date de fin	Zone géographique de compétition

Composition dans l'équipe 1	Saison 21 - 22	Saison 22-23	Précisez
Athlètes figurant sur la feuille de match			
Encadrants accompagnant l'équipe lors des déplacements (précisez la fonction. ex. Kiné...)			
Athlètes formés au club			
Athlètes issus du centre de formation			
Athlètes de nationalité étrangère			

Budget de l'équipe 1	Saison 21 - 22	Saison 22-23	Précisez
Frais de transport			
Frais d'hébergement			
Frais de restauration			
Frais d'inscription			
Frais d'encadrement de l'équipe			
Frais d'arbitrage/juges			
Autres, précisez			
Montant total estimé	0,00 €	0,00 €	

Coût d'une saison sportive pour l'équipe première. Les sommes inscrites doivent pouvoir être justifiées

2- Autres équipes seniors Niveau national

Cette partie concernent les autres équipes SENIORS qui évoluent dans la hiérarchie fédérale et classement durant la saison 22-23

	Saison 21 - 22		Saison 22-23	
	Niveaux	Classement	Frais (transport, hébergemt...)	Niveau engagé
◯ Masc ◯ Fém ◯ Mix				
◯ Masc ◯ Fém ◯ Mix				
◯ Masc ◯ Fém ◯ Mix				

Département de l'Ain - Direction des Affaires Culturelles et des Sports
Contact : servicedessports@ain.fr

POUR LES ÉQUIPES DE NIVEAU NATIONAL - suite

3- Équipes jeunes National (à partir de U13)

Cocher si votre associaton sportive gère l'entente

Saison 21 - 22			Saison 22-23		
	Cat. (ex. U14)	Classement	Frais	Entente Précisez les clubs de l'entente	
◯ Masc ◯ Fém ◯ Mix					☐
◯ Masc ◯ Fém ◯ Mix					☐
◯ Masc ◯ Fém ◯ Mix					☐
◯ Masc ◯ Fém ◯ Mix					☐
◯ Masc ◯ Fém ◯ Mix					☐
◯ Masc ◯ Fém ◯ Mix					☐

Renseignement sur les frais de personnel (personnel permanent, vacataires, stagiaires, contrats aidés, service civil…)

Fonctions/activités	Nature juridique du contrat	Date d'embauche	Durée de travail / an	Financeur du poste

Département de l'Ain - Direction des Affaires Culturelles et des Sports
Contact : servicedessports@ain.fr

POUR LES ÉQUIPES DE NIVEAU RÉGIONAL

Uniquement si votre association sportive :

1- pratique **un sport collectif,**

2- compte au moins une **équipe senior** ou **équipe jeune** évoluant **au niveau régional.**

1- Équipes seniors au niveau régional

Classez les équipes par niveau

	Saison 21 - 22		Saison 22-23	
	Niveaux	Classement	Frais (transport, hébergemt...)	Niveau engagé
◯ Masc ◯ Fém ◯ Mix				
◯ Masc ◯ Fém ◯ Mix				
◯ Masc ◯ Fém ◯ Mix				

2- Équipes jeunes au niveau régional (à partir de U13)

Cocher si votre associaton sportive gère l'entente

	Saison 21 - 22		Saison 22-23		
	Cat. (ex. U14)	Classement	Frais	Entente Précisez les clubs de l'entente	
◯ Masc ◯ Fém ◯ Mix					☐
◯ Masc ◯ Fém ◯ Mix					☐
◯ Masc ◯ Fém ◯ Mix					☐
◯ Masc ◯ Fém ◯ Mix					☐
◯ Masc ◯ Fém ◯ Mix					☐
◯ Masc ◯ Fém ◯ Mix					☐

Département de l'Ain - Direction des Affaires Culturelles et des Sports
Contact : servicedessports@ain.fr

Engagement

Obligatoire pour toute demande de subvention

Nous soussignés _____, Président
Nom et prénom du Président

et _____, Trésorier
Nom et prénom du Trésorier

• sollicitons une subvention du Département de l'Ain au nom de _____
Nom de l'association

• nous engageons à satisfaire aux contrôles réglementaires découlant de l'attribution éventuelle d'une subvention, notamment :

- à justifier de l'emploi des fonds versés par la transmission d'un compte-rendu d'activité et des comptes annuels dans les six mois suivant la fin de l'exercice au titre duquel l'aide a été attribuée,
- à tenir à la disposition des personnes habilitées par le Département les livres et pièces comptables,
- à informer le Département de toute modification touchant les statuts, la composition du bureau, la domiciliation bancaire de l'association,
- à faire figurer la mention « Avec le soutien du Département de l'Ain » et le logo du Département sur l'ensemble des documents papiers et numériques (newsletter, site, pages et réseaux sociaux,…) de votre structure.

Fait le _____ à _____

Ce document doit impérativement être signé et certifié conforme par le président et le trésorier.

Le Président, **Le Trésorier,**

_____ _____

Informations sur les subventions départementales

Une subvention est une libéralité relevant de l'appréciation souveraine de l'organe délibérant de la collectivité ; son attribution comme son renouvellement n'ont aucun caractère automatique. D'une manière générale, l'attention des responsables d'associations est appelée sur les demandes d'un niveau manifestement excessif, qui n'auraient aucune chance d'être agréées par le Département, compte tenu des contraintes budgétaires auxquelles il est soumis. L'attribution et le versement d'une subvention publique entraînent pour le bénéficiaire certaines obligations, telles que rendre compte de l'emploi des fonds versés et se soumettre au contrôle éventuel des délégués de la collectivité locale, conformément aux dispositions de l'article L 1611-4 du code général des collectivités territoriales. Si le Département le juge utile, et en tout état de cause si la subvention attribuée excède 23 000 €, une convention sera conclue entre le Département et le bénéficiaire.

• déclarons que l'association est en règle au regard de l'ensemble de la réglementation applicable à son activité, des déclarations sociales et fiscales, et à jour des cotisations afférentes ;

• certifions exactes les informations contenues dans le présent dossier.

• certifions que l'association a souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations

Le Département de l'Ain a mis en œuvre un traitement de données à caractère personnel au sens de l'article 2 du règlement général à la protection des données du 27 avril 2016 (RGPD) destiné à disposer d'une ressource sur le secteur sportif départemental. Conformément à l'article 13 de ce règlement, vous êtes informé(e) que :
1/ Le traitement porte sur les données à caractère personnel suivantes : nom et prénom du représentant juridique ; nom, prénom, téléphone et courriel du président et de la personne en charge du dossier ; nom, prénom, statut, diplôme.
2/ Les données collectées sont accessibles : au Président du Conseil départemental, responsable du traitement, et aux conseillers départementaux, aux agents du service de la Direction des sports et du Service des finances du Département.
3/ Les données collectées sont conservées dans le cadre de ce traitement 10 années, à la suite de quoi elles seront archivées, pré-archivées ou détruites ;
4/ Vous pouvez accéder aux données vous concernant contenues dans ce traitement, en obtenir la rectification en cas d'erreur et d'effacement au terme du délai fixé au point 3 en adressant une demande au délégué à la protection des données :
• Par courrier électronique : dpo@ain.fr
• Par courrier postal : Monsieur le délégué à la protection des données du Département de l'Ain- DAMP/SJD 10, rue du Pavé d'Amour - 01000 Bourg-en-Bresse
5/ Si vous estimez que ce traitement porte atteinte à vos droits, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Commission nationale à l'informatique et aux libertés :
• Par courrier postal : CNIL- 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 Paris Cedex 07 - Sur internet : https://www.cnil.fr/fr/plaintes.

Pièces à joindre à ce dossier

Obligatoire pour toute demande de subvention

Liste des document à joindre au dossier	Niv. National	Niv. Régional	Doc en attente
Un courrier adressé au Président du Conseil départemental de l'Ain, sollicitant l'attribution d'une subvention et précisez les équipes **seniors** et **jeunes** concernées ainsi que **l'emploi de la subvention demandée** (matériels, formations, déplacements …)	☐	☐	☐
Le budget prévisionnel, le compte de résultat et bilan de votre club tel qu'il a été approuvé lors de la dernière Assemblée générale (détail des recettes et des dépenses) visé par le Président, le Trésorier et les Commissaires aux comptes ou vérificateurs des comptes,	☐	Non	☐
La liste des personnes chargées de l'administration de l'association (bureau, conseil d'administration),	☐	Non	☐
Le procès-verbal de la dernière Assemblée générale ordinaire et des éventuelles Assemblées générales extraordinaires intervenues durant les douze derniers mois,	☐	Non	☐
Une copie des statuts (à jour) de l'association si ils ont été modifiés	☐	☐	☐
Les différents compte-rendu de la saison écoulée ou à défaut de l'année n–1,	☐	Non	☐
Justificatif du titre de champion de France, d'Europe ou du Monde	☐	Non	☐
Les calendriers officiels du championnat 2022/2023 (précisant l'année de la saison sportive, le niveau, la poule) des équipes **seniors et juniors**	☐	☐	☐
Projet sportif de l'association	☐	☐	☐
Projet dans le cadre de **Génération 2024** ou **Terre de Jeux 2024**	☐	☐	☐
Un relevé d'identité bancaire	☐	☐	☐
Tous les documents que vous jugerez utiles pour l'examen de votre demande (plaquettes, dossiers de presse, dépliants, affiches etc.),	☐	Non	☐

A qui adresser le dossier ?

Les dates limites de dépôt de dossier

Domaines	Adresse postale	Plus d'informations	Date limite
Sport	M. le Président du Département de l'Ain **Direction des Affaires Culturelles et des Sports** 45, avenue Alsace-Lorraine BP 10114 01003 Bourg-en-Bresse Cedex	Site de la Madeleine 13 avenue de la Victoire - Bourg-en-Bresse 04 37 62 17 19 servicedessports@ain.fr	18 septembre 2022